

délibération que le conseil municipal a adopté hier lors de  
la séance de conseil municipal

Département de l'Indre

-----  
Arrondissement de

-----  
LA CHATRE

MONTCHEVRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Date de la convocation : 07 novembre 2011.

Séance du : 15 novembre 2011.

L'an deux mil onze, le mardi 15 novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HEMERY, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marc HEMERY, Mme Simone MONGIS CARRION, M. Joël DAUGERON, M. Marc LELONG, M. Antoine COLLET, Mme Josette PERICAT, M. Eric ROUSSELET, Mme Nadège CHARRAUD, M. Jean-Claude CHICAUD, M. Frédéric AUCLERT, M. Jean-Claude BENETAUD, M. Gérard NAVET.

Etait absent : M. Christophe BERNARDET

Monsieur le Maire propose la fonction de secrétaire de séance à Mme Simone MONGIS CARRION., qui accepte.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Louis PINTON, Président du Conseil Général de l'Indre qui souhaite remettre lors de la réunion officielle de la Commission National du Débat Public un maximum de délibération sur le projet « La Grande Vitesse pour l'Indre »

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possible et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la

modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la commune de MONTCHEVRIER, réunie en Conseil, après en avoir délibéré et procédé au vote, à 6 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions,

S'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGC POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vicrzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RRF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

Fait à Montchevrier, le 15 novembre 2011,  
Le Maire,

Le Maire certifie que la présente délibération  
A été déposée en Sous Préfecture de La Châtre (36)  
Au titre du contrôle de la légalité le :  
Et qu'elle a été notifiée aux intéressés le :  
Le Maire, M. Jean-Marc HEMERY.